

a) De maintenir à un niveau élevé le revenu et les conditions d'existence de chaque citoyen, dont l'intérêt doit toujours primer;

b) De maintenir le principe d'initiative et d'entreprise privées;

c) De lancer, entreprendre et régir les projets d'intérêt public et national dans les domaines fermés à l'initiative privée ou dans lesquels elle ne peut servir l'intérêt public.

4. Il conviendrait d'étudier les problèmes des travailleurs pour leur compte, qui constituent une fraction considérable de la population du pays et sont privés d'organisme pour protéger leurs intérêts: le petit commerçant de détail, l'homme ou la femme qui occupe des emplois variés comme ceux de voituriers, de camionneurs ou de chauffeurs de voitures de louage, le petit intermédiaire, l'homme à tout faire, le vendeur à commission. Il importe de reconnaître leur esprit d'entreprise et d'initiative, d'assurer leur sécurité menacée, et l'autorité dûment constituée devrait trouver le moyen de protéger leurs intérêts en tant que travailleurs essentiels, consommateurs et contribuables.

5. a) Il faudrait instruire et former les jeunes, et fournir à chacun l'occasion de s'armer pour l'existence.

b) Ceux qui sont en âge de travailler devraient pouvoir facilement recevoir l'instruction destinée aux adultes.

6. Nous croyons que la reconstruction de l'économie canadienne d'après la guerre devrait s'édifier sur le principe suivant, énoncé à l'article 5 de la Charte de l'Atlantique:

"5. Ils souhaitent établir la collaboration la plus complète entre toutes les nations dans le domaine économique afin d'assurer à toutes de meilleures conditions de travail, des progrès économiques et la sécurité sociale."

Le programme de sécurité sociale, dont nous préconisons l'adoption, comprendrait l'ensemble des dispositions suivantes:

a) Assurance-chômage;

b) Subvention raisonnable pour le maintien des personnes incapables au travail;

c) Assurance de retraite;

d) Versement, à un âge moins avancé, d'allocations plus élevées de pension de vieillesse jusqu'au moment où l'assurance de retraite fonctionnerait parfaitement;

e) Pension suffisante pour les aveugles;

f) Allocations suffisantes aux mères et aux veuves.

7. Nous préconisons la nomination d'un ministre de la sécurité sociale et de la reconstruction, chargé d'administrer les services de sécurité sociale du pays.

8. La part de l'Etat, dans les frais du programme de sécurité sociale, devrait être acquittée par le gouvernement fédéral.

9. Nous reconnaissons pour le Gouvernement, l'obligation de fournir à tous les citoyens les services de médecins, dentistes et infirmières compétents, d'assurer l'hospitalisation et les soins prénatals et de favoriser l'hygiène publique et l'application des principes de saine nutrition propres à sauvegarder l'hygiène et à conserver la santé. Les frais d'un tel programme devraient être assurés par des contributions individuelles augmentées d'une allocation du Gouvernement.

A l'intention de la Chambre et de la population du pays, je citerai un passage du discours adressé au Canada tout entier par notre chef, l'honorable John Bracken, le 21 décembre 1942; il se rattache d'ailleurs au sujet à

[M. Graydon.]

l'étude. Voici ce que disait M. Bracken en cette occasion:

Tout membre de notre société a droit de s'y sentir à l'aise; d'y jouer son rôle; de s'associer activement à l'œuvre du Canada en tant que citoyen de son pays; de comprendre qu'on lui demande de se rendre aussi utile que possible à la collectivité; de savoir qu'il a droit à un emploi et qu'il pourra jouir du fruit de son esprit d'initiative; puis, lorsque la vieillesse, la maladie ou quelque autre malheur le frapperont, d'avoir l'assurance d'un niveau suffisamment élevé de sécurité sociale et économique.

Cependant, toutes ces normes minimums, quelles que soient les garanties qui les étayent, ne suffisent pas. Je dois plaider maintenant la cause de l'ouvrier canadien qui a une idée très nette et judicieuse, je pense: savoir, que si l'Etat peut faire marcher les usines pour détruire des choses et des gens, il doit veiller à les faire marcher pour fabriquer des denrées de consommation pour le bonheur de la population de l'univers en temps de paix. Quel que soit alors le gouvernement au pouvoir, il est évident que, la guerre terminée, l'ouvrier actuellement employé devra continuer à travailler pour fabriquer des articles de consommation au lieu des engins destructeurs de guerre. Ce travail sera aussi nécessaire et urgent que le travail actuel de ces ouvriers. Il faut garantir aux travailleurs que les jours de l'assistance et de la charité d'Etat à leur égard sont révolus, qu'un ordre nouveau assurera à nos gens du travail et un salaire, avec un bon niveau d'existence et de bonheur, sous un régime démocratique, afin que la guerre n'ait pas été faite en vain.

Il y a autre chose qu'il ne faut pas oublier. Nos forces armées comprennent des centaines de milliers d'hommes et de femmes, outremer et au pays. Pensons-nous à eux? Aujourd'hui, la voix de ces hommes et de ces femmes ne se fait pas entendre au sujet des affaires publiques. Nous entendons peu l'avis de l'homme en uniforme, pour de très bons motifs; mais quelles sont ses idées? La guerre finie, ses idées prendront forme dans une couple de questions au point qu'il posera à nous tous. A la démobilisation, voici une des questions qu'il posera: "Pendant que j'étais disposé à sacrifier ma vie, au besoin, pour le maintien et la conservation d'un régime démocratique dans lequel je croyais, qu'avez-vous fait au pays pour réaliser un peu l'égalité devant le sacrifice?" Il faut que notre programme ait une assez grande portée pour qu'aucun d'eux ne se trouve à son retour plus désavantagé, au point de vue financier ou des chances de réussir, du fait d'avoir porté l'uniforme, que s'il était resté dans la vie civile. Au contraire, l'ancien combattant devrait se trouver dans une situation privilégiée et cela doit faire partie de notre plan. Si nous n'atteignons pas ces objectifs et plusieurs autres, nous pourrions gagner